

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté fixe la période vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet 2021 au 14 septembre 2021 et du 8 juin 2022 au 30 juin 2022

Date : Fri, 30 Apr 2021 09:33:21 +0000 (UTC)

De : RUFFINATI HERVE ALLIGATOR SARL

Monsieur le Préfet,

Je tiens à m'opposer à votre projet d'arrêté sur l'ouverture et la clôture de la chasse pour la saison 2021/2022 et le projet d'arrêté instituant une période complémentaire de la vénerie du blaireau pour les raisons suivantes :

La chasse aux blaireaux est donc ouverte quasiment à l'année sans aucune donnée et chiffrage des supposés dégâts en contradiction de l'article 7 de la Charte de l'environnement dont la minorité des chasseurs n'a visiblement rien à faire.

Il est flagrant que la barbarie du massacre des blaireaux sous terre est indigne d'un pays comme la France Je vous propose de publier dans les journaux et les journaux télévisés les images de cette chasse. Les réactions vous montreront que l'écrasante majorité des français en a marre de subir la tyrannie de la minorité des chasseurs et l'arrêt de cette barbarie.

Avec mes respectueuses salutations,

Ruffinati Hervé